COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

Guide pour les établissements postsecondaires

Liste de contrôle de la prévention COVID-19

Ceci est une liste de vérification des directives recommandées, avec des exemples, pour réduire la propagation du COVID-19 dans les établissements postsecondaires. Il s'agit d'un document complémentaire au <u>Guide pour les établissements postsecondaires COVID-19</u> du service la Santé publique de Toronto (TPH) et les établissements devraient consulter ce document pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la façon d'assurer la sécurité des établissements. Vous trouverez des informations actualisées sur le document <u>fiche d'information COVID-19</u> du service de la Sante publique de Toronto.

Ce document a pour but d'aider les établissements, les installations, le personnel et les particuliers à obtenir des renseignements sur le cadre de réouverture du gouvernement de l'Ontario ainsi que sur les exigences de la Santé publique de Toronto pour réduire la propagation du COVID-19. Il est important de savoir que les infractions à certaines de ces directives constitueront des infractions aux règlements provinciaux ou à d'autres exigences légales en matière de santé publique. Bien que nous nous efforcions de fournir des informations pertinentes et opportunes, aucune garantie ne peut être donnée quant à l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies. Ce guide n'est pas destiné à fournir un avis juridique et ne doit pas être considéré comme tel. Les utilisateurs qui souhaitent obtenir un avis juridique doivent consulter un professionnel juridique qualifié.

Maintenir un environnement sain

A. Soutenir et encourager l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire

- ☐ Sensibiliser le corps enseignant, le personnel, les étudiants et les visiteurs à une bonne hygiène des mains et à l'étiquette respiratoire :
 - <u>Se laver les mains</u> avec de l'eau et du savon ou utiliser un désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %), à condition que les mains ne soient pas visiblement souillées. Rappeler aux professeurs, au personnel, aux étudiants et aux autres personnes d'éviter de se toucher le visage, le nez et la bouche avec des mains non lavées.
 - <u>Couvrir sa toux</u> ou les éternuements dans un mouchoir en papier.
- □ Surveiller les fournitures pour vous assurer qu'il y a suffisamment de savon liquide, de serviettes en papier (ou de séchoirs à air si les serviettes en papier ne sont pas disponibles), de désinfectant pour les mains, de mouchoirs en papier et de poubelles avec des sacs en plastique doublés.
- ☐ Afficher des panneaux d'hygiène des mains dans des endroits bien visibles.
- ☐ Fournir du désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %) dans des disributeurs situés près des entrées, à l'intérieur des salles de classe, aux comptoirs de service

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

et près d'autres endroits très fréquentés par les professeurs, le personnel, les étudiants et les visiteurs.

B. Pratiquer la distanciation physique

- ☐ Dans la mesure du possible, assurer une <u>distance physique</u> afin de réduire les risques :
 - Tenir compte de la capacité de chaque espace et prendre des mesures pour s'assurer que cette capacité n'est pas dépassée (par exemple, afficher des panneaux, retirer les sièges supplémentaires et effectuer des vérifications).
 - Limiter le nombre de participants de chaque groupe assistant aux cours/activités et minimiser ou limiter le mélange des participants entre les groupes.
 - Décaler les heures de cours/activités pour favoriser une distance physique adéquate.
 - Désigner et marquer clairement des entrées et des sorties spécifiques et séparées, et n'autoriser
 l'entrée et la sortie que par ces portes.
 - S'assurer que des systèmes sont en place pour gérer la capacité des espaces intérieurs (par exemple, placer un employé aux entrées principales pour contrôler l'entrée et la sortie des visiteurs). Une fois le nombre maximal de personnes atteint, autorisez une personne à entrer pour chaque personne qui sort).
 - Placer des panneaux indiquant aux gens de rester dans la ou les zones spécifiées et d'éviter de trainer dans de tels endroits.
 - Encourager l'utilisation des escaliers, si possible. Lorsque cela est nécessaire, l'utilisation des ascenseurs doit être limitée afin de maintenir une distance de sécurité, et encourager l'utilisation de masques si vous utilisez un ascenseur.
 - Décourager les rassemblements de groupes inutiles sur les lieux.
 - Éviter les activités impliquant de chanter, de crier ou de parler fort à l'intérieur.
 - Fournir des marques et des repères visuels en plaçant des repères tels que du ruban adhésif, des cônes/pylônes de sécurité ou des lignes peintes tous les deux mètres.
 - Mettre en place des <u>barrières</u> structurelles et délimiter les zones pour restreindre l'accès aux zones fermées.
 - Mettre en place et afficher des panneaux de circulation clairs afin de minimiser les interactions inutiles.

COVID-19 GUIDANCE

| _ | Terrise to a detaile 2021 |
|---------|---|
| | Masques et couvertures de visage |
| | Rendre l'utilisation de masques et de couvertures obligatoire dans tous les espaces publics |
| _ | intérieurs. |
| | Afficher des panneaux dans les endroits visibles sur l'usage correcte des masques et sur la manière |
| | de mettre et d'enlever un masque en toute sécurité. |
| | Équipament de protection individualle (EDI) |
| ט.] | Équipement de protection individuelle (EPI) Consulter le personnel de la santé et de la sécurité au travail et élaborer des politiques et des |
| | protocoles pour l'utilisation de l'EPI par le corps enseignant, le personnel et les étudiants (par |
| | exemple, l'utilisation de lunettes de protection, d'écrans faciaux et de gants) sur le campus (par |
| | exemple, pendant le nettoyage) et pendant les stages hors campus. |
| | Former le corps enseignant, le personnel et les étudiants à l'utilisation appropriée de l'EPI. Se référer |
| | aux ressources du service <u>Santé publique de l'Ontario</u> ou de la <u>Public Services Health and Safety</u> |
| | Association |
| | Porter, le cas échéant, un équipement de protection individuelle (EPI), y compris des masques de |
| | qualité médicale et des lunettes de protection (lunettes de protection ou écran facial) dans les salles |
| | de classe ou les laboratoires où la distance physique ou la séparation par une barrière physique |
| | n'est pas possible pour permettre une protection réciproque du corps enseignant, du personnel et |
| | des étudiants. Voir les. <u>directives du ministère du Travail</u> |
| | S'assurer que le personnel porte un masque de qualité médicale et une protection oculaire (par |
| | exemple, des lunettes de protection ou un écran facial) lorsque l'on : |
| | • nettoie et désinfecte les déversements de sang ou de liquides corporels s'il y a un risque |
| | d'éclaboussures ou de gouttelettes. |
| | • s'occupe d'une personne malade ou présentant des symptômes de maladie. |
| | |
| Ε. | Fournir l'éducation |
| | Informer le corps enseignant, le personnel, les étudiants et les visiteurs sur le COVID-19, notamment |
| | sur la nécessité de rester à la maison en cas de maladie. |
| | Fournir au corps enseignant, au personnel, aux étudiants et aux visiteurs le questionnaire de |
| | dépistage des symptômes et les encourager à effectuer un autodiagnostic quotidien de leur santé |
| _ | avant d'arriver sur le campus. |
| | Télécharger, imprimer et afficher des panneaux dans des endroits visibles pour sensibiliser les gens |
| | sur le COVID-19 et les encourager à adopter des comportements sains : |
| | Comment le virus peut se propager Distanciation de site de la circum de la ci |
| | <u>Distanciation physique</u> |

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

- Se protéger
- Se laver les mains
- Couvrir sa toux
- Avez-vous des symptômes du COVID-19?
- Fiche d'information sur le COVID-19
- COVID-19 Spread the Word
- Masques et couvrants
- ☐ Afficher cette information dans les lieux de passage tels que les <u>ascenseurs</u> les halls d'entrée, les <u>buanderies communes</u> et autres lieux communs pertinents, le cas échéant.

F. Encourager la vaccination

- Encourager le corps enseignant, le personnel et les étudiants à se faire vacciner avec le vaccin COVID-19. Lire et partager des informations <u>sur le vaccin et sur les endroits où se faire vacciner.</u>
 <u>Élaborer</u> des mesures politiques pour optimiser les taux de couverture vaccinale du corps
- enseignant, du personnel et des étudiants sur les campus des établissements postsecondaires et dans les lieux de vie étudiante collective.
- ☐ Établir, mettre en œuvre et assurer le respect d'une politique de vaccination exigeant que les employés, le personnel, les entrepreneurs, les bénévoles et les étudiants qui fréquentent le campus fournissent une preuve de vaccination complète contre le COVID-19.
- Exiger des personnes qui ne fournissent pas la preuve d'une vaccination complète contre le COVID-19 qu'elles se soumettent à un test antigénique régulier au point de service pour le COVID-19 et qu'elles fournissent la preuve d'un résultat négatif au test.
- ☐ Afficher des panneaux et partager <u>ressources sur le vaccin COVID-19</u> des ressources sur le vaccin COVID-19, disponibles en plusieurs langues.

G. Développer/mettre à jour les politiques et procédures de prévention et de contrôle des infections (IPAC)

- Développer et/ou mettre à jour les politiques et procédures administratives et de l'IPAC afin d'inclure des mesures d'atténuation pour aider à réduire la propagation du COVID-19.
- □ Veiller à ce que les politiques et procédures relatives au COVID-19 abordent les sujets suivants :
 - Dépistage
 - Gestion de l'assiduité et rapports, y compris le suivi avec le corps enseignant ou le personnel pour déterminer les raisons d'une absence non planifiée.
 - Cohorte de professeurs, d'employés et d'étudiants, y compris les aides-enseignants ou les instructeurs temporaires.



COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

- Invités/bénévoles/visiteurs dans l'établissement
- Transport des étudiants malades
- Distanciation physique
- Hygiène des mains et étiquette respiratoire
- Exigences relatives aux masques pour le corps enseignant, le personnel, les étudiants et les visiteurs
- Isolement/exclusion du corps enseignant, du personnel et des étudiants malades.
- Retour au travail/apprentissage pour les enseignants, le personnel et les étudiants symptomatiques.
- Amélioration du nettoyage et de la désinfection de l'environnement
- Nettoyage et désinfection des équipements et autres matériels partagés
- Pratiques de sécurité alimentaire
- Utilisation d'EPI Les employeurs doivent déterminer quand et quel EPI est nécessaire, et s'assurer que les travailleurs le portent.
- Plans de communication, y compris les plateformes, pour communiquer avec les parties prenantes
- Modèles d'enseignement virtuels et hybrides pour l'apprentissage
- Gestion des cas et des épidémies de COVID-19, avec les conseils de la Santé publique de Toronto (TPH) et du ministère provincial de la Santé, y compris :
 - La gestion des professeurs, du personnel et des étudiants symptomatiques ; y compris le dépistage et ceux qui choisissent de ne pas se faire dépister.
 - La gestion des cohortes exposées à un cas symptomatique/confirmé de COVID-19.

| Elaborer une politique de présence pour le corps enseignant et le personnel afin de s'assurer qu'ils |
|---|
| ne se rendent pas sur le campus malades. Pour plus d'informations, consulter le document |
| <u>Directives pour les lieux de travail et les entreprises sur le COVID-19</u> de la Santé publique de Toronto. |
| Envisager de promouvoir l'application <u>Alerte COVID</u> de Santé Canada auprès du corps enseignant, |
| du personnel, des étudiants et des visiteurs. |
| Élaborer des politiques et d'autres initiatives to <u>accroître la confiance et l'adoption du vaccin COVID-</u> |
| 19 pour et atteindre les taux de vaccination les plus élevés, en particulier chez les personnes vivant |
| dans des lieux de rassemblement (p. ex. les résidences). |
| |

H. Plan de sécurité

Les exploitants doivent préparer un plan de sécurité, et ce plan doit :

| Décrire les mesures/procédures of | qui ont é¹ | té ou | seront | mises | en | œuvre | dans | l'entreprise, | le | lieu, |
|--------------------------------------|------------|--------|---------|--------|----|--------|------|---------------|----|-------|
| l'installation ou l'établissement po | our réduir | e la p | ropagat | ion du | CO | VID-19 | | | | |



COVID-19 GUIDANCE

| | Inclure des mesures de dépistage, de distanciation physique, de masques, de nettoyage et de désinfection des surfaces et des objets, le port d'équipements de protection individuelle (EPI) et la prévention et le contrôle des foules. |
|------------|---|
| | Être consigné par écrit et mis à la disposition de toute personne qui en fait la demande. |
| | Être affiché dans un endroit visible pour être porté à l'attention des personnes travaillant ou |
| | fréquentant le lieu. |
| | Utiliser la <u>liste de contrôle du plan de sécurité COVID-19</u> pour élaborer votre plan de sécurité. |
| | |
| . F | Former le corps enseignant et le personnel |
| | S'assurer que tous les professeurs et le personnel de l'établissement connaissent les signes et les symptômes du COVID-19. |
| | Former le corps enseignant et le personnel pour s'assurer qu'ils connaissent et peuvent mettre en œuvre les politiques et procédures relatives au COVID-19. |
| | Former le corps professoral et le personnel à l'utilisation appropriée de l'EPI. Consultez les ressources |
| | de Santé publique de l'Ontario ou de la Public Services Health and Safety Association. |
| | Encourager le corps professoral et le personnel à télécharger <u>l'application Alerte COVID</u> afin qu'ils puissent être informés directement s'ils ont été en contact étroit avec une personne contagieuse au COVID-19. |
| J. | Dépistage des symptômes du COVID-19 chez les enseignants, le personnel et les étudiants. |
| | Demander à l'ensemble du corps enseignant, du personnel, des étudiants et des visiteurs de remplir |
| | un <u>questionnaire de dépistage</u> COVID-19 (fortement recommandé) chaque jour avant de se rendre |
| | dans l'établissement, et rester chez vous s'ils répondent OUI à l'une des questions. |
| | Élaborer une politique d'assiduité, y compris des critères de retour au travail/au campus, pour le |
| | corps professoral, le personnel et les étudiants, afin de vous assurer qu'ils ne viennent pas au |
| | travail/au campus malades. |
| | Se reporter au document de la Santé publique de Toronto intitulé <u>Directives pour employeurs sur</u> |
| | la prévention du COVID 19 au lieu de travail et les Directives de sante et de sécurité pendant |
| | l'épidémie du COVID-19 pour les employeurs dans un cadre de bureau, selon le cas. |
| | Installer un poste de dépistage et consultez le document intitulé <u>Directives pour employeurs sur la</u> |
| | prévention du COVID 19 au lieu de travail pour obtenir des détails sur l'installation. Placer des |
| | |

COVID-19 GUIDANCE

| | panneaux dans des endroits visibles qui expliquent clairement le processus de dépistage et les régles |
|-----|---|
| | et conditions d'entrée. |
| | Veiller à ce que le poste de contrôle permette une distance minimale de deux mètres entre le |
| | personnel effectuant le contrôle et la personne contrôlée. |
| | Sinon, s'assurer qu'une <u>barrière</u> de protection (plexiglas, par exemple) peut être installée autour du |
| _ | poste de contrôle. |
| | S'assurer que le personnel effectuant le dépistage porte un équipement de protection individuelle (EPI) approprié, notamment un masque de qualité médicale et une protection oculaire (lunettes ou |
| _ | écran facial) si la distance physique ou une <u>barrière</u> n'est pas possible. |
| | Mettre à la disposition des participants ayant répondu NON à toutes les questions un désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool de 70 à 90 %) aux postes de dépistage, à |
| _ | utiliser avant l'entrée dans l'établissement. |
| | Placer des <u>panneaux</u> à toutes les entrées indiquant aux étudiants, aux parents, au personnel et aux autres personnes de ne pas entrer dans l'établissement s'ils sont malades. |
| | Ne pas laisser entrer les personnes qui répondent OUI à l'une des questions du questionnaire de |
| | dépistage des symptômes. |
| | Veiller à ce que toutes les personnes qui répondent OUI à l'une des questions du questionnaire de |
| | dépistage soient dirigées vers <u>ce site internet</u> pour savoir ce qu'il faut faire ensuite. |
| K. | Améliorer les pratiques de déclaration des présences pour le corps enseignant, le personnel, |
| les | étudiants et les visiteurs. |
| | S'assurer que les coordonnées de tous les membres du corps enseignant, du personnel, des |
| | étudiants et des visiteurs qui utilisent les bâtiments sont collectées (par exemple, en signant à |
| | l'entrée et en signant à la sortie des zones désignées du campus, dans la mesure du possible, ou par |
| | des moyens électroniques de collecte des coordonnées et des registres d'utilisation). |
| | Tenir un registre quotidien des présences de tous les professeurs, employés, étudiants et visiteurs |
| | (y compris les agents d'entretien) qui entrent sur le campus, y compris un rapport complet des présences des professeurs, employés et étudiants malades ou en bonne santé. Les registres doivent |
| | process and processes, employed at etamatical manages on an active same, 200 region as derivent |
| | |

COVID-19 GUIDANCE

| | Revise le 6 octobre 2021 |
|-----------|--|
| | comprendre : le nom, les coordonnées, la date, l'heure d'arrivée et de départ, le motif de la visite, |
| | les salles/zones visitées, les résultats du dépistage, etc. |
| | S'assurer que les registres de présence sont disponibles sur place à tout moment, car ils peuvent |
| | être requis par la santé publique à des fins de recherche de contacts si un cas de COVID-19 est lié |
| | au campus. |
| | Veiller au respect de la vie privée et à la confidentialité des informations personnelles, notamment |
| | en stockant et en éliminant en toute sécurité tous les dossiers, ainsi que ce que vous devez |
| | communiquer et à qui vous devez le faire. |
| | Mettre à jour les registres de présence en cas d'absence d'un membre du corps enseignant ou du |
| | personnel, en indiquant les raisons de toute absence non planifiée et en notant les symptômes (par |
| | exemple, fièvre, mal de gorge, toux) afin de déterminer si l'absence est due à une maladie. |
| | Conserver les registres pendant au moins un mois, puis les déchiqueter. |
| | Surveiller les registres de présence pour y déceler des modèles ou des tendances (par exemple, les |
| | professeurs, le personnel et les étudiants d'un même groupe ou d'une même cohorte absents en |
| | même temps ou pendant quelques jours). |
| | Ne pas permettre aux visiteurs non essentiels d'entrer sur le campus. |
| | |
| | |
| L. | III et le corps enseignants, personnel et étudiants malades et confirmés positifs au COVID-19 |
| L. | III et le corps enseignants, personnel et étudiants malades et confirmés positifs au COVID-19 Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les |
| | |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. Séparer immédiatement les personnes malades ou dont la séropositivité au COVID-19 a été |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. Séparer immédiatement les personnes malades ou dont la séropositivité au COVID-19 a été confirmée des autres dans une pièce désignée si elles ne peuvent pas rentrer chez elles, et surveiller- |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. Séparer immédiatement les personnes malades ou dont la séropositivité au COVID-19 a été confirmée des autres dans une pièce désignée si elles ne peuvent pas rentrer chez elles, et surveiller-les jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles ou dans leur dortoir. Veiller à ce que la distance physique puisse être maintenue dans les pièces/la zone. Demander aux personnes présentes dans ces pièces de porter des masques (si cela est toléré). |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. Séparer immédiatement les personnes malades ou dont la séropositivité au COVID-19 a été confirmée des autres dans une pièce désignée si elles ne peuvent pas rentrer chez elles, et surveiller-les jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles ou dans leur dortoir. Veiller à ce que la distance physique puisse être maintenue dans les pièces/la zone. Demander aux personnes présentes dans ces pièces de porter des masques (si cela est toléré). S'assurer, si possible, que la pièce désignée dispose d'un lavabo pour le lavage des mains. Si ce n'est |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. Séparer immédiatement les personnes malades ou dont la séropositivité au COVID-19 a été confirmée des autres dans une pièce désignée si elles ne peuvent pas rentrer chez elles, et surveiller-les jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles ou dans leur dortoir. Veiller à ce que la distance physique puisse être maintenue dans les pièces/la zone. Demander aux personnes présentes dans ces pièces de porter des masques (si cela est toléré). S'assurer, si possible, que la pièce désignée dispose d'un lavabo pour le lavage des mains. Si ce n'est pas possible, veiller à ce qu'un désinfectant pour les mains à base d'alcool (concentration d'alcool |
| | Renvoyer immédiatement chez eux/au dortoir les professeurs, le personnel, les étudiants et les autres personnes (par exemple, le personnel de livraison ou d'entretien) qui tombent malades sur le campus. Appeler le 911 s'ils sont très malades et nécessitent des soins urgents. Renvoyer-les chez eux immédiatement, s'ils n'ont pas besoin de soins urgents, et diriger-les vers ce site internet pour savoir ce qu'ils doivent faire ensuite, y compris se faire tester. Notez cette information dans les registres de présence. Séparer immédiatement les personnes malades ou dont la séropositivité au COVID-19 a été confirmée des autres dans une pièce désignée si elles ne peuvent pas rentrer chez elles, et surveiller-les jusqu'à ce qu'elles puissent rentrer chez elles ou dans leur dortoir. Veiller à ce que la distance physique puisse être maintenue dans les pièces/la zone. Demander aux personnes présentes dans ces pièces de porter des masques (si cela est toléré). S'assurer, si possible, que la pièce désignée dispose d'un lavabo pour le lavage des mains. Si ce n'est |

COVID-19 GUIDANCE

| | Veiller à ce que ces personnes aient accès à des toilettes désignées, séparées des autres professeurs, employés et étudiants. |
|-----|---|
| | Ouvrir les portes et les fenêtres extérieures pour augmenter la circulation d'air dans la zone. |
| | Nettoyer et désinfecter fréquemment (voir ci-dessous pour plus d'informations) la zone après que |
| | la personne présentant des symptômes ait été renvoyée chez elle. |
| | Veiller à ce que les enseignants ou les membres du personnel qui s'occupent de l'élève malade ou le supervisent gardent une distance physique aussi grande que possible et portent un équipement |
| | de protection individuelle approprié, notamment un masque de qualité médicale et une protection |
| | oculaire (lunettes de protection ou écran facial). |
| | Nettoyer et désinfecter la zone immédiatement après le retour à la maison de la personne présentant des symptômes. |
| R.A | Périodes d'auto-isolement |
| | |
| Ш | Période d'incubation : Demander aux personnes qui sont en contact étroit avec une personne attainte de COVID. 10 de s'auto isoler pendant 10 jours ser s'est le temps qu'il faut pour développer |
| | atteinte de COVID-19 de <u>s'auto-isoler</u> pendant 10 jours, car c'est le temps qu'il faut pour développer des symptômes. |
| | Période infectieuse : Demander aux personnes qui ont été testées positives au COVID-19 de <u>s'auto-</u> |
| | <u>isoler</u> pendant 10 jours, car c'est la durée pendant laquelle elles seront infectieuses. Les personnes |
| | qui ont été hospitalisées ou qui ont un système immunitaire faible peuvent avoir besoin de s'isoler |
| | pendant plus longtemps. |
| | Ne pas permettre aux professeurs/employés/étudiants/visiteurs qui sont positifs au COVID-19 de |
| | revenir dans l'établissement avant d'avoir reçu l'autorisation de la santé publique (généralement 10 |
| | jours après le début des symptômes, plus longtemps si la personne a été hospitalisée ou si elle a un |
| | système immunitaire très affaibli). Elle ne doit pas avoir de fièvre (sans prendre de médicaments) et |
| | ses symptômes doivent s'améliorer depuis au moins 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements ou la diarrhée). |
| | Demander aux enseignants, au personnel, aux étudiants et aux visiteurs présentant un ou plusieurs |
| | symptômes de COVID-19 de s'auto-isoler et de se faire tester. S'ils ne se font pas tester, demander- |
| | leur de s'auto-isoler pendant 10 jours à compter de la date d'apparition de leurs symptômes. Si le |
| | test est négatif et que les symptômes s'améliorent, ils peuvent retourner au travail/au campus après |
| | 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements ou la diarrhée). |
| | Si un autre diagnostic a été posé par un prestataire de soins de santé, les professeurs, le personnel, |
| | les étudiants et les visiteurs peuvent retourner sur le campus lorsque leurs symptômes s'améliorent depuis au moins 24 heures (48 heures pour les nausées, les vomissements ou la diarrhée). |
| | aspais at member 1. The area (15 medies pour les madees, les vermissements ou la dialinee). |

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021 Demander aux professeurs, employés, étudiants et visiteurs qui ne présentent pas de symptômes et

| | Demander aux professeurs/employés/étudiants/visiteurs en contact étroit avec une personne atteinte de COVID-19 de s'auto-isoler pendant 10 jours à compter de la date de leur dernière exposition. |
|----|--|
| | Les personnes qui ne sont pas complètement vaccinées doivent s'auto-isoler pendant au moins 10 |
| | jours à partir du dernier jour où elles ont eu un contact étroit avec le cas positif. |
| | Les contacts étroits entièrement vaccinés ¹ et précédemment positifs ² peuvent ne pas être tenus de |
| | s'auto-isoler s'ils |
| | ne présentent aucun symptôme lié au COVID-19; |
| | ne sont pas immunodéprimés |
| | ne sont pas des résidents d'une maison de retraite ou de soins de longue durée; |
| | ne sont pas des patients hospitalisés ; et |
| | n'ont pas reçu d'autres instructions d'auto-isolation pendant 10 jours par le TPH. |
| | • les personnes entièrement vaccinées et celles qui ont déjà été positives doivent continuer à |
| | surveiller les symptômes du COVID-19 et à être testées conformément aux directives provinciales |
| | en matière de tests. |
| va | |
| | Précédemment positif est défini comme ayant un résultat positif il y a ≤ 90 jours ET être débarrassé |
| | l'infection. |
| N. | Signaler les cas et les épidémies au service de la Santé publique de Toronto. |
| | Signaler immédiatement les cas confirmés en laboratoire (non suspects ou probables) de COVID- |
| | 19 au Santé publique de Toronto. |
| | Envoyer les informations suivantes par courriel à <u>TPHShelters@toronto.ca</u> pour signaler les cas de |
| | COVID-19 confirmés en laboratoire par les professeurs, le personnel ou les étudiants qui résident |
| | dans des dortoirs universitaires/collégiaux: |
| | Nom et adresse de l'institution |
| | Nom du contact de l'institution (y compris le numéro de téléphone et l'adresse électronique) |

Nom du contact en matière de santé et de sécurité au travail, si différent (y compris le numéro

dont le test est positif de s'auto-isoler pendant 10 jours à compter de la date du test COVID-19.

de téléphone et l'adresse électronique)

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

- Résidence concernée, y compris le nombre d'étudiants/de membres du personnel y résidant et la disposition des lieux
- Informations sur le professeur, le personnel ou l'étudiant malade (y compris sa date de naissance)
- Date de début des symptômes
- Dernier jour dans l'établissement
- Nom de l'enseignant/du personnel/de l'étudiant malade
- Coordonnées des professeurs/membres du personnel/étudiants (y compris un numéro de téléphone et une adresse de travail)
- Date d'apparition des symptômes
- Dernier jour dans l'établissement
- Si l'infection a été confirmée en laboratoire
- Qui a signalé le cas à l'établissement
- Tout autre rapport de personnel ou d'étudiant malade
- Appeler la ligne d'assistance téléphonique de la TPH au 416-338-7600 (8h30-20h00, sept jours sur sept) ou, en dehors des heures de bureau, appelez le 311, pour signaler les cas de COVID-19 confirmés en laboratoire chez les enseignants, le personnel ou les étudiants en dehors des dortoirs des universités/collèges.

Ne pas oublier d'inclure :

- Nom et adresse de l'institution
- Nom du contact au sein de l'institution
- Informations sur le professeur, le personnel ou l'étudiant malade (y compris un numéro de téléphone fixe, l'adresse actuelle et la date de naissance).
- Date de début des symptômes
- Dernier jour dans l'établissement
- □ Signaler toutes les maladies transmissibles non COVID-19. Appeler l'Unité de notification des maladies transmissibles au 416 392-7411 (de 8 h 30 à 16 h 30, du lundi au vendredi) ou remplir le <u>formulaire de notification des maladies à signaler</u> et envoyer-le par télécopieur au 416 392-0047. En dehors des heures de bureau, appelez le 311.
- ☐ Recherche des contacts :
 - Aider les cas à notifier les contacts familiaux et non familiaux, en particulier pour les cas qui ont été sur le campus pendant leur période d'infectiosité (la période d'infectiosité commence 48

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

heures avant la date d'apparition des symptômes [ou la date de prélèvement du test, en l'absence de symptômes] jusqu'à leur dernier jour sur le campus).

- Ne pas exiger de suivi des contacts si le cas n'était pas sur le campus, pendant la période de contagiosité.
- Déterminer si le cas et les autres personnes de la classe étaient protégés (par exemple, masqués, entièrement vaccinés) et/ou s'ils étaient physiquement distants si le cas était sur le campus pendant la période de contagion.
 - Demander aux personnes présentant un FAIBLE RISQUE d'exposition (c'est-à-dire les autres participants qui se sont éloignés physiquement et ont porté l'EPI approprié) de s'autocontrôler pendant 10 jours.
 - Demander aux personnes ayant une exposition à HAUT RISQUE (c'est-à-dire les participants de la classe qui n'ont pas constamment suivi les précautions et qui ne sont pas entièrement vaccinés ou qui n'étaient pas précédemment positifs il y a ≤ 90 jours) de s'auto-isoler pendant 10 jours à compter de la dernière date d'exposition avec la personne positive.

| Preserver la confidentialité des informations de sante personnelles des professeurs, du personnel et |
|--|
| des étudiants, à moins que le TPH ne vous en informe autrement, si vous savez qu'une personne est |
| atteinte du COVID-19 ou est un contact proche d'une personne atteinte du COVID-19. |
| Demander aux professeurs, au personnel et aux étudiants de contacter Telehealth au 1-866-797- |
| 0000 ou d'appeler leur fournisseur de soins de santé si leurs symptômes s'aggravent et s'ils sont |
| inquiets. |
| Permettre aux professeurs, au personnel et aux étudiants qui présentent des symptômes du COVID- |
| 19 et dont le test est négatif de reprendre leurs activités si cela fait 24 heures que leurs symptômes |
| ont commencé à s'améliorer (48 heures pour les nausées, les vomissements ou la diarrhée), à |
| condition qu'ils ne soient pas obligés de s'auto-isoler pour d'autres raisons (par exemple, un voyage |
| récent ou un contact étroit avec quelqu'un qui a eu le COVID-19). |
| Ne nas evider de tests ou de lettres d'autorisation pour retourner sur le campus ou aux activités |

O. Test COVID-19 sur site

Demander l'accès au dépistage communautaire mobile du COVID-19 en envoyant votre demande par courriel à l'Agence ontarienne de la santé, région de Toronto, à l'adresse suivante : <u>TRTestingIntake@tc.lhins.on.ca</u>. Il se peut qu'elle ait besoin de renseignements sur la santé et de

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

détails connexes qui concernent directement l'organisation ou l'agence qui fait la demande. Les renseignements suivants doivent être inclus dans votre demande :

N'utiliser le test rapide de l'antigène que comme deuxième étape de dépistage pour les personnes

- Emplacement des tests mobiles
- Nombre total d'unités ou de zones
- Nombre de résidents à tester
- Nombre d'employés à tester (le cas échéant).

qui ont passé le questionnaire de dépistage sanitaire.

| Р. | Test | antig | énique | rapide |
|----|-------------|-------|--------|--------|
| | | _ | • | |

d'aération).

| | symptômes ou qui a été exposée à une personne atteinte du COVID-19. |
|----|---|
| | Demander à une personne dont le résultat du test rapide est positif de se soumettre à un test PCR en laboratoire dans les 24 heures. Elle doit s'isoler en attendant le résultat de son test de |
| | confirmation. Exiger des personnes qui ne fournissent pas la preuve qu'elles sont entièrement vaccinées contre le |
| Ш | COVID-19: |
| | de se soumettre à des tests réguliers d'antigène au point de service pour le COVID-19 ; et de fournir la preuve d'un résultat de test négatif |
| | |
| Q. | Entretenir les systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC). |
| | |
| | Effectuer ou faire effectuer par le propriétaire ou le bailleur un examen régulier des systèmes CVC |
| Ш | Effectuer ou faire effectuer par le propriétaire ou le bailleur un examen régulier des systèmes CVC pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. |
| | |
| | pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Envisager de consulter un spécialiste en CVC pour déterminer si le système CVC est adapté au type d'environnement, au type d'activité, au nombre d'occupants et à la durée d'occupation de l'espace. Augmenter l'introduction et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des |
| | pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Envisager de consulter un spécialiste en CVC pour déterminer si le système CVC est adapté au type d'environnement, au type d'activité, au nombre d'occupants et à la durée d'occupation de l'espace. Augmenter l'introduction et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC, ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible. Éviter |
| | pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Envisager de consulter un spécialiste en CVC pour déterminer si le système CVC est adapté au type d'environnement, au type d'activité, au nombre d'occupants et à la durée d'occupation de l'espace. Augmenter l'introduction et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC, ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible. Éviter la recirculation de l'air. |
| | pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Envisager de consulter un spécialiste en CVC pour déterminer si le système CVC est adapté au type d'environnement, au type d'activité, au nombre d'occupants et à la durée d'occupation de l'espace. Augmenter l'introduction et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC, ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible. Éviter |
| | pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Envisager de consulter un spécialiste en CVC pour déterminer si le système CVC est adapté au type d'environnement, au type d'activité, au nombre d'occupants et à la durée d'occupation de l'espace. Augmenter l'introduction et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC, ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible. Éviter la recirculation de l'air. |
| | pour vous assurer qu'ils fonctionnent correctement. Envisager de consulter un spécialiste en CVC pour déterminer si le système CVC est adapté au type d'environnement, au type d'activité, au nombre d'occupants et à la durée d'occupation de l'espace. Augmenter l'introduction et la circulation de l'air extérieur en maximisant le ratio d'air extérieur des réglages du système CVC, ou en ouvrant les fenêtres et les portes, lorsque cela est possible. Éviter la recirculation de l'air. Lorsque cela est possible, utiliser les filtres les plus efficaces compatibles avec le système CVC. |

COVID-19 GUIDANCE

| Mettre en œuvre des pratiques améliorées de nettoyage et de désinfection de nvironnement |
|---|
| Pour plus d'informations, consulter le <u>COVID-19</u> : <u>Fiche d'information transmission, aérosols et ventilation.</u> |
| si vous utilisez des purificateurs d'air portables équipés d'un filtre HEPA pour décider du meilleur endroit où placer l'appareil. Suivre les instructions du fabricant concernant l'entretien. Les purificateurs d'air portables ne remplacent pas une ventilation adéquate et d'autres mesures de prévention. |
| en les positionnant de manière à assurer un mouvement d'air vers le haut. Suivre les instructions du fabricant (et éventuellement les conseils d'un professionnel de l'entretien) |
| utilisés. Si des ventilateurs portables sont utilisés, limiter le soufflage d'air sur les personnes et les surfaces |
| personnel et des clients. Assurer une rotation du flux d'air vers le haut dans les pièces où des ventilateurs de plafond sont |
| Augmenter la ventilation en ouvrant les fenêtres et les portes pour les installations sans système CVC. Toutefois, ne pas ouvrir les fenêtres et les portes si cela présente un risque pour la sécurité du |

- ☐ Affecter du personnel spécialisé aux tâches de nettoyage et de désinfection de l'environnement.
- □ Envisager un nettoyage et une désinfection fréquents des surfaces très touchées et des objets partagés (par exemple, les poignées de porte, les boutons de fontaine à eau, les interrupteurs, les poignées des toilettes et des robinets, les appareils électroniques, les plateaux de table) au moins deux fois par jour et lorsqu'ils sont visiblement sales. Si le même élève utilise la chaise et le bureau toute la journée, on peut les nettoyer une fois par jour à la fin de la journée.
 - Consulter la fiche d'information <u>Nettoyage et désinfection des lieux publics de Santé publique</u> de l'Ontario.
 - Consulter la <u>liste des désinfectants pour surfaces dures et des désinfectants pour les mains à</u> <u>utiliser contre le coronavirus</u> (COVID-19) de Santé Canada pour connaître les produits approuvés.
- Envisager de désinfecter l'équipement partagé entre deux utilisations si cela est possible ou nécessaire. Le corps professoral, le personnel et les étudiants doivent pratiquer l'hygiène des mains avant et après l'utilisation du matériel. Le risque associé à la transmission par le biais d'objets partagés étant faible, l'accent doit être mis sur l'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire afin de réduire le risque d'infection lié au partage d'équipement, en particulier lorsque le nettoyage des objets partagés n'est pas possible.
- Envisager de nettoyer et de désinfecter la zone utilisée par un individu suspecté d'avoir le COVID 19. Cela inclut toutes les surfaces situées à moins de deux mètres de la personne malade. Envisagez

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

de retirer tous les objets qui ne peuvent pas être nettoyés (papier, livres, etc.) et de les conserver dans un récipient scellé pendant 24 à 72 heures ou plus lorsqu'une personne dont la présence de COVID-19 est confirmée les a manipulés.

- ☐ Former le personnel de l'établissement à l'utilisation des agents de nettoyage et des désinfectants, et s'assurer que :
 - Les temps de contact requis pour les désinfectants soient respectés (c'est-à-dire le temps pendant lequel le produit devra rester humide sur une surface pour obtenir une désinfection).
 - L'utilisation des précautions de sécurité et des EPI requis.
 - Des instructions sur l'endroit et la manière de stocker en toute sécurité les fournitures de nettoyage et de désinfection.
- □ Nettoyer et désinfecter les toilettes des professeurs, du personnel et des étudiants ainsi que les autres zones, au besoin, tout au long de la journée, afin de maintenir l'hygiène.
- ☐ Fournir des poubelles garnies d'un sac en plastique et les vider aussi souvent que nécessaire.
- □ Surveiller et nettoyer le parking et les terrains extérieurs de l'institution tous les jours et si nécessaire (par exemple, pour les gants, masques et déchets jetés).

Prestation de services aux étudiants et au personnel

A. Salles de classe/laboratoires

| Mettre en œuvre l | la distanciation | physique au | ıtant que ր | possible et l | es autres | mesures II | PAC (| décrites |
|-------------------|------------------|-------------|-------------|---------------|-----------|------------|-------|----------|
| ci-dessus. | | | | | | | | |

- Ouvrir les portes extérieures et les fenêtres, si possible, pour augmenter la circulation d'air dans la zone.
- Attribuer l'équipement et les fournitures à chaque élève, dans la mesure du possible, et les marquer de leur nom afin de réduire le partage de l'équipement et des fournitures.
- ☐ S'assurer que l'équipement et les fournitures partagés sont nettoyés et désinfectés entre chaque utilisation.
- ☐ Rappeler aux élèves de ne pas partager leurs objets personnels.

B. Dîner/restaurants sur le campus

☐ Se tenir à jour et se conformer aux <u>arrêtés provinciaux</u> et aux directives et règlements de la <u>Ville de</u> Toronto concernant les établissements de restauration liés à COVID-19.

COVID-19 GUIDANCE

| | Nevise le 0 octobre 2021 |
|----|--|
| | Configurer l'aire de repas commune dans les cafétérias/salles à manger de façon à ce que les clients |
| | assis à des tables différentes soient séparés par : |
| | une distance d'au moins deux mètres, ou |
| | • du plexiglas ou une autre <u>barrière</u> imperméable. |
| | Envisager d'échelonner les heures de repas, et nettoyer et désinfecter les surfaces entre les |
| | utilisations ou servir aux résidents des repas individuels dans leur chambre. |
| | Retirer les récipients alimentaires et les ustensiles partagés dans les salles à manger (par exemple, |
| | les pichets d'eau, les salières et les poivrières). |
| | Utiliser des articles préemballés et distribuer des collations directement aux élèves. |
| | Les services alimentaires internes qui préparent des aliments pour le service en chambre doivent |
| | utiliser des récipients et des couverts à usage unique. |
| Ро | ur plus d'informations, se référer à : |
| | • <u>Directives COVID-19: Locaux de services alimentaires</u> , Sante publique de Toronto |
| | • Santé et sécurité des restaurants et des services alimentaires pendant le COVID-19, ministère du |
| | Travail, de la Formation et du Développement des compétences de l'Ontario |
| | • <u>Astuces COVID-19</u> : <u>Restaurants et services alimentaires</u> , Centre canadien d'hygiène et de |
| | |
| | sécurité au travail |
| | |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. Suivre les conseils de santé publique, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les |
| | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. Suivre les conseils de santé publique, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les recommandations des associations sportives individuelles, le cas échéant. |
| D. | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. Suivre les conseils de santé publique, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les recommandations des associations sportives individuelles, le cas échéant. Offrir des cours à l'extérieur. |
| D. | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. Suivre les conseils de santé publique, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les recommandations des associations sportives individuelles, le cas échéant. Offrir des cours à l'extérieur. Ne utiliser les gymnases que lorsque des mesures de distanciation physique peuvent être |
| D. | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. Suivre les conseils de santé publique, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les recommandations des associations sportives individuelles, le cas échéant. Offrir des cours à l'extérieur. Ne utiliser les gymnases que lorsque des mesures de distanciation physique peuvent être respectées. |
| D. | Placement des étudiants et enseignement coopératif Limiter les placements inutiles d'étudiants et les déplacements entre les installations et les lieux. Envisager d'autres moyens de faciliter l'apprentissage (p. ex., virtuel) que la présence en personne, Tenir un registre des visites des étudiants dans les installations hors campus (p. ex. date et heure de la visite, installation visitée, zones consultées). Santé et éducation physique / sports organisés Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés provinciaux, aux directives et aux règlements de la ville de Toronto, ainsi qu'aux directives sectorielles du deconfinement de l'Ontario relatives aux sports organisés intérieurs et extérieurs. Suivre les conseils de santé publique, y compris ceux mentionnés ci-dessus, ainsi que les recommandations des associations sportives individuelles, le cas échéant. Offrir des cours à l'extérieur. Ne utiliser les gymnases que lorsque des mesures de distanciation physique peuvent être |

COVID-19 GUIDANCE

| | Planifier des activités qui favorisent la distanciation physique et limiter l'utilisation d'équipements partagés. |
|----|---|
| | Envisager de désinfecter l'équipement partagé entre les cohortes si cela est possible ou nécessaire. |
| | Le corps enseignant, le personnel et les étudiants doivent pratiquer l'hygiène des mains avant et |
| | après avoir participé à une activité physique et à l'utilisation d'équipements. Le risque associé à la transmission par le biais d'objets partagés est faible. Par conséquent, l'accent doit être mis sur |
| | l'hygiène régulière des mains et l'étiquette respiratoire afin de réduire le risque d'infection lié à |
| | l'équipement partagé, en particulier lorsque le nettoyage des objets partagés n'est pas possible. |
| | Rappeler aux professeurs, au personnel et aux étudiants de pratiquer l'hygiène des mains avant et |
| | après avoir participé à une activité physique et à l'utilisation d'équipement. |
| E. | Modifier les services et les programmes |
| | Proposer des programmes en personne à l'extérieur, dans la mesure du possible |
| | Si l'on utilise une tente, s'assurer qu'au moins deux côtés complets sont ouverts sur l'extérieur et ne |
| | sont pas substantiellement verrouillés par des murs ou d'autres barrières physiques imperméables. Limiter la capacité sous la tente afin de garantir le maintien de la distance physique. |
| | Disposer les tables et les chaises de manière à favoriser la distanciation physique. |
| | Exiger des masques ou des protections faciales si la distance physique ne peut être maintenue. |
| F. | Éducation musicale |
| | Se reporter aux <u>Règlements de l'Ontario sur le deconfinement</u> pour obtenir les informations les plus |
| | récentes sur les règlements de scène en vigueur pour l'enseignement ou l'instruction en personne |
| | impliquant le chant ou le jeu d'instruments à vent ou de cuivres. |
| | S'assurer la plus grande distance possible et privilégier l'utilisation de grands espaces bien ventilés. S'assurer que les instruments ne sont pas partagés entre plusieurs personnes. |
| | Envisager l'enseignement et l'instruction en personne avec des occasions de performance créative |
| | à moindre risque (p. ex. déplacer l'instruction à l'extérieur ou dans de plus grands espaces, |
| | restreindre le type d'instrument dans un groupe). |
| | Consulter la ressource de Ontario Music Educators Association |
| G. | Accès aux autres commodités du campus (par exemple, salles de sport, salons, espaces de |
| dé | tente). |
| | Se tenir à jour et se conformer aux arrêtés, directives et règlements d'urgence COVID-19 de la <u>province</u> et |
| | de la <u>Ville de Toronto</u> relatifs à des commodités spécifiques. |

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

| | Se conformer aux exigences relatives aux commodités (p. ex. espaces verts, terrains de sport, centres de loisirs). |
|----|---|
| | S'assurer que les mesures IPAC décrites ci-dessus (par exemple, éloignement physique, nettoyage et désinfection de l'environnement) sont respectées, et que les panneaux, <u>barrières</u> et marquages |
| | appropriés sont utilisés si l'accès aux commodités du campus est fourni, |
| | Suspendre tous les visiteurs non essentiels de l'établissement. |
| | Annuler les activités de groupe et les sorties non essentielles qui nécessitent un contact étroit entre les individus. |
| | Échelonner l'utilisation de la cuisine (par exemple, une personne à la fois), et nettoyer et désinfecter après chaque utilisation. |
| | Établir un calendrier pour que les résidents utilisent les espaces communs à tour de rôle et maintiennent une distance physique. |
| | Reconfigurer les espaces communs de manière à ce que les sièges permettent de maintenir une distance physique. |
| Н. | Dortoirs/résidences |
| | Imposer des restrictions sur les conditions de vie en fonction de la distance physique, ainsi que pour les toilettes et les espaces de vie communs tels que les kitchenettes. |
| | Veiller à ce que les masques soient portés dans les parties communes des dortoirs/résidences. |
| | Limiter les déplacements des étudiants dans et/ou entre les chambres et les résidences. Si un déménagement est absolument nécessaire, mettez en place les mesures de précaution et les mesures IPAC décrites ci-dessus. |
| | S'assurer que les panneaux (voir ci-dessus) sont placés dans des endroits visibles dans les |
| | dortoirs/résidences. |
| | N'autoriser l'entrée des dortoirs qu'aux résidents et au personnel et visiteurs essentiels. |
| | Éviter les activités ou les événements en direct en résidence qui favorisent la promiscuité et augmentent le risque de transmission du COVID-19. |
| | Réserver des dortoirs/chambres privées désignés et des chambres d'hôtel sécurisées pour isoler et mettre en quarantaine les étudiants positifs au COVID-19 ou les étudiants présentant des symptômes du COVID-19. |
| | Soutenir les étudiants qui sont en quarantaine ou qui s'isolent eux-mêmes : |
| Ш | S'assurer que les politiques, les procédures et les programmes sont en place pour permettre la |
| | poursuite de la prestation des services et des soutiens (par exemple, les soutiens en matière de |

santé mentale), et/ou de l'apprentissage et fournir un soutien et un réconfort.

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

- S'assurer que les élèves en situation d'auto-isolement peuvent recevoir les livraisons de biens essentiels, comme les médicaments et l'épicerie/les repas, à la porte de leur unité afin qu'ils puissent éviter les déplacements non essentiels à l'extérieur.
- S'assurer que les élèves sont traités avec respect, équité et compassion, en mettant l'accent sur la dignité et la protection de la vie privée.
- ☐ Consulter les informations supplémentaires suivantes sur l'isolement des étudiants en résidence qui tombent malades avec des symptômes de COVID-19, et d'autres stratégies pour réduire le risque de transmission de COVID-10 :
 - Toronto Plan de pandémie de la santé publique de Toronto Guide de planification pour les collèges et les universités.
 - Ministère de la Santé, COVID-19 Guidance : <u>Directives COVID-19</u>: <u>Vie en commun pour les populations vulnérables</u>
 - Santé publique de l'Ontario, <u>trousse de ressources pour les établissements d'hébergement</u> collectif.t

I. Réunions des professeurs, du personnel et des étudiants

| •• | Realitoris des professeurs, du personner et des étadiants |
|----|---|
| | Se tenir au courant et se conformer aux ordres, directives et règlements d'urgence de la province et |
| | de la <u>Ville de Toronto</u> relatifs à des aménagements spécifiques. |
| | Limiter/décourager les grands rassemblements/assemblées. Envisager plutôt des options virtuelles |
| | ou en plein air. |
| | Mettre en place des politiques pour vous assurer que les rassemblements sont gérés de manière à |
| | respecter les règles et les directives en matière de santé publique et tenir à jour les listes de contacts |
| | des participants. |
| | Installer des <u>barrières</u> structurelles et délimiter les zones pour restreindre l'accès aux zones fermées |
| | Limiter le transport de groupe (par exemple en bus) et encourager les modes de déplacement actifs ou les |
| | transports privés lorsque cela est possible. Si le transport par autobus est nécessaire, envisager d'établir des |
| | protocoles de transport sécuritaire. Pour plus d'informations, consulter le <u>Guide fédéral d'exploitation des</u> |
| | autobus scolaires pendant la pandémie de COVID-19 de Transports. |
| | Affecter autant que possible les professeurs et le personnel à des zones de travail dédiées et |
| | décourager-les de partager les téléphones, les bureaux et autres outils et équipements. Envisager |
| | d'utiliser une salle du personnel virtuelle. |

COVID-19 GUIDANCE

| J. | Bibliothèques, espaces d'étude et autres espaces communs |
|----|---|
| | Consulter les <u>règlements provinciaux</u> pour obtenir les informations les plus récentes sur les |
| | restrictions en vigueur. |
| | Encourager le corps enseignant, le personnel et les étudiants à se laver les mains après avoir touché |
| | les articles de la bibliothèque. |
| | Veiller à ce que les mesures de santé publique soient respectées, notamment celles énumérées ci- |
| | dessus concernant la distance physique, la capacité et les procédures d'hygiène (par exemple, la |
| | désinfection des zones de contact fréquent comme les ordinateurs et les salles d'étude). |
| K. | Fontaines à eau et stations de remplissage de bouteilles |
| | N'utiliser les fontaines à eau et les stations de remplissage de bouteilles que si elles sont nettoyées |
| | et désinfectées deux fois par jour, ou plus souvent, si nécessaire. |
| | Rappeler/encourager les professeurs, le personnel et les étudiants à remplir des bouteilles d'eau |
| | plutôt que de boire directement à l'embouchure des fontaines à eau. |
| | Placer des <u>panneaux</u> près des fontaines à eau pour insister sur les mesures de santé publique. |
| L. | Étudiants et personnel internationaux |
| | Consulter les autorités provinciales et/ou fédérales compétentes pour discuter et planifier l'accueil |
| | en toute sécurité des étudiants internationaux, des professeurs et du personnel sur le campus. |
| | Se tenir au courant et se conformer à toute exigence supplémentaire de l'Agence de santé publique |
| | du Canada pour les étudiants (p. ex., tests). |
| | Informer (à l'avance) tous les voyageurs revenant de l'étranger de l'existence d'un ordre de |
| | quarantaine ou d'isolement obligatoire et encourager les étudiants à consulter le site internet |
| | COVID-19 : Conseils aux voyageurs. |
| | S'assurer que les étudiants disposent d'un plan de quarantaine approprié, conforme aux directives |
| _ | du ministère des Collèges et Universités. |
| Ц | Fournir des informations aux étudiants qui ont été vaccinés à l'extérieur du Canada sur la façon de |
| | communiquer avec le TPH pour <u>documenter</u> leur(s) dose(s) de vaccin hors province ou hors Ontario. |
| | L'enquête demandera aux personnes de joindre une image de leur reçu de vaccin hors province. |
| | Assurer le transport privé de tous les étudiants et employés internationaux, si possible, depuis |
| | l'aéroport, et les loger dans des chambres d'hôtel et/ou des dortoirs désignés, avec une salle de |
| | bain séparée pour chaque étudiant, pendant la période de quarantaine de 14 jours. |
| | Organiser des contrôles quotidiens ainsi que la fourniture de tous les repas et autres produits de |
| | première nécessité pendant la période de quarantaine. En outre, assurez-vous que des soins de |

COVID-19 GUIDANCE

| santé sont disponibles/prestés (par exemple, par le biais du régime d'assurance maladie de l'établissement pour les étudiants étrangers). |
|---|
| S'il n'est pas possible de transporter, d'héberger et de mettre en quarantaine de manière privée tous les étudiants étrangers, alors : |
| Demander à tous les étudiants séjournant hors du campus d'organiser leur propre transport privé (c'est-à-dire de ne pas utiliser les transports publics), et de ne pas venir sur le campus avant d'avoir |
| terminé leur période d'auto-isolement de 14 jours. Demander aux étudiants séjournant dans des dortoirs qui ne sont pas en mesure de prendre d'autres dispositions pour s'isoler hors du campus, d'organiser leur propre transport privé (c'est-dire de ne pas utiliser les transports publics) et de s'assurer qu'ils s'isolent dans des dortoirs/chambres désignés à leur arrivée. |
| S'assurer que les étudiants disposent de l'information et du soutien appropriés (p. ex. soutien en matière de santé mentale, ressources en soins de santé, possibilités d'engagement virtuel des étudiants). S'assurer que des politiques et des protocoles sont en place pour faire face à la discrimination et à la |
| stigmatisation éventuelles associées à COVID-19. |
| Clubs de campus et organisations à but non lucratif Limiter autant que possible les clubs, organisations et services non essentiels sur place. Envisager d'autres moyens de faciliter les services que la présence en personne. |
| Communautés ayant des besoins particuliers Prendre en compte et planifier les professeurs, le personnel et les étudiants ayant des besoins particuliers (par exemple, des informations et des ressources COVID-19 accessibles aux membres de la communauté des sourds et malentendants, ou de la communauté des malvoyants et aveugles). |
| Santé mentale et bien-être Mettre en œuvre une approche à plusieurs niveaux pour le soutien en matière de santé mentale qui concernera l'ensemble du corps enseignant, du personnel et des étudiants et qui ciblera une aide intensive pour ceux qui ont été le plus touchés par la pandémie de COVID-19. Promouvoir des <u>ressources</u> pour répondre aux besoins du corps enseignant, du personnel, des étudiants et de leurs familles. |
| Santé et sécurité au travail Veiller à ce que des mesures et des procédures écrites soient en place pour la sécurité du corps enseignant et du personnel, y compris pour l'IAPC. Examiner le COVID-19 et la Loi sur la santé et la sécurité au travail de l'Ontario pour savoir où les employeurs peuvent se renseigner sur leurs responsabilités et sur la façon de protéger les travailleurs au travail. |
| |

COVID-19 GUIDANCE

Révisé le 6 octobre 2021

| Ш | Orienter les travailleurs vers les <u>protections de santé et de sécurité</u> pour obtenir des renseignements |
|---|---|
| | sur la santé et la sécurité au travail. |
| | Se Référer au ministère du Travail, de la Formation, de la Santé et de la Sécurité pour obtenir des |
| | renseignements supplémentaires sur la santé et la sécurité au travail. |

Informations supplémentaires

- Pour plus d'informations, veuille visiter notre site internet à l'adresse <u>www.toronto.ca/COVID19</u> ou appeler-nous au 416-338-7600.
- Pour obtenir les dernières mises à jour sur le statut de COVID-19 dans notre ville à partir d'une source fiable, nous encourageons les écoles postsecondaires qui ont Facebook, Instagram ou Twitter à suivre le Toronto Public Health (TPH) et à aimer, partager ou retweeter les messages du TPH sur leurs pages d'école.

Autres ressources

- Guide de décision COVID-19 pour les établissements postsecondaires
- Ressources COVID-19 pour les établissements postsecondairess
- Guide pour les employeurs sur la prévention du COVID-19 sur le lieu de travail
- Guide à l'intention des employeurs sur la gestion du COVID-19 sur le lieu de travail
- Que faire si un membre de votre personnel est atteint du COVID-19?
- Gestion des cas et des contacts de COVID-19 en Ontario (V13)
- Guide sur le COVID-19 à l'intention des centres de garde d'enfants
- Guide sur le COVID-19 pour les établissements alimentaires
- Guide sur le COVID-19 pour les lieux de travail et les entreprises
- <u>Guide sur le COVID-19 pour les établissements de vente au détail</u> (pour les vendeurs au détail sur place)
- <u>Être actif et sortir en plein air</u>
- COVID-19 : Santé mentale Adaptation générale et facteurs de stress spécifiques
- COVID-19 Conseils pour les lieux de culte (p. ex. pour les chapelles/services sur le campus)
- <u>Guide pour les établissements postsecondaires pendant la pandémie de COVID-19</u> (Gouvernement du Canada)
- Cadre des mesures de santé dans l'enseignement postsecondaire pour l'automne 2021 (Ministère des Collèges et Universités)
- Considérations pour les universités de l'Ontario alors qu'elles naviguent à travers la pandémie de COVID-19 (Conseil des universités de l'Ontario)

